

LA

LE MAGAZINE DU CORPS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE

TRIBUNE DU COMMISSAIRE

MARS 2025

N°155



POLICIER ET I.A.

UN BINÔME
D'AVENIR





SOMMAIRE

- 4 **Le mot du SCPN**
Édito
- 7 **Réflexion**
Vers une Police nationale de l'environnement ?
- 10 **Dossier**
L'intelligence artificielle au secours du traitement des procédures.
- 14 **Dossier**
Le renseignement territorial au défi de l'intelligence artificielle.
- 20 **Interview**
Hanane Bakioui : pas rentrée dans la Police par vocation, mais restée par conviction
- 22 **Bulletin d'adhésion au SCPN**

La tribune du commissaire

Éditeur : TCP MEDIA DIFFUSION
1 et 2 Square Henri Régault, 92400
COURBEVOIE

Directeur de la publication :
Frédéric LAUZE

Rédacteur en chef :
Diane LE COTTIER

Crédit photos :
SCPN - Domaine public - Adobe Stock
- Vincent Hay

Dépôt légal à parution

LA VÉRITÉ SORT DES AVIS DE NOS ADHÉRENTS...



LA MGP, PREMIÈRE EN SANTÉ ET PRÉVOYANCE* POUR LA 4^e ANNÉE CONSÉCUTIVE.

Merci pour votre confiance renouvelée.

Classement

Opinion
Assurances

*Depuis 2021, le classement des « meilleures assurances et mutuelles santé », établi de façon indépendante par le site [opinion-assurances.fr](https://www.opinion-assurances.fr), place la MGP en tête sur le critère de la satisfaction à partir des notes et avis vérifiés des internautes de la communauté d'Opinion Assurances. Classement consultable sur <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-sante.html> et <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-prevoyance.html>



MGP

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police, dite MGP - mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - immatriculée sous le n°775 671 894 - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 02/25 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE

LE MOT DU SCPN

Cher(e)s collègues, voici le premier numéro de l'année 2025 de la Tribune du Commissaire de Police.



Frédéric Lauze
Secrétaire général du SCPN

Nous y évoquons différents sujets notamment une réflexion relative à la création d'une Police de l'environnement. Le dossier est consacré à l'Intelligence Artificielle (IA) qui est en passe de transformer profondément notre société, et la Police n'échappera pas à cette révolution. Des opportunités majeures se profilent pour l'élucidation des affaires, le renseignement ou la sécurité du quotidien. Et ce ne sont que des exemples, car tous les domaines vont être impactés. Une réflexion stratégique et majeure sur le sujet doit être engagée.

Concernant l'actualité du SCPN, il s'est, comme vous l'avez constaté, opposé à la nomination récente, à nouveau, d'un magistrat à la tête de l'IGPN. Pourquoi ?

Cette décision est la traduction d'une défiance injustifiée envers les commissaires de police comme si nous étions incapables d'assurer nous-mêmes le respect des règles déontologiques de notre profession.

Par ailleurs, au quotidien, les com-

L'histoire démontre au contraire que tous les commissaires ayant dirigé l'IGPN ont exercé leurs fonctions avec impartialité, compétence et rigueur.

missaires de police initient des enquêtes administratives au sein de leurs services.

Qui peut dire et prouver le contraire ? Quand ces directeurs et directrices de l'IGPN ont-ils manqué d'impartialité ? Il ne s'agit pas d'une affaire corporatiste ou de personnes, mais force est de constater qu'un magistrat, n'apporte aucune valeur ajoutée ni sur le plan administratif, ni sur le plan judiciaire, ni en matière d'impartialité.

Il est essentiel de rappeler :

- que l'IGPN est déjà sous le contrôle judiciaire permanent du parquet et des juges d'instruction

dans l'exercice de ses enquêtes et fonctions judiciaires,

- que la Police nationale est également contrôlée par le Défenseur des droits, et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté,

- quant aux enquêtes disciplinaires, elles relèvent de l'autorité administrative et les commissaires de l'IGPN exerçant cette mission font preuve au quotidien de technicité et d'impartialité.

La sévérité de l'IGPN, redoutée des policiers, n'est pas à démontrer. Parlons clairement, ce n'est pas du tout le cas pour le Conseil supérieur de la magistrature et les sanctions prononcées ces dix dernières années à l'encontre de magistrats.

Concernant la troisième grande mission de l'IGPN, que sont les audits et les études, la nomination d'un magistrat n'apporte rien. Au contraire, pour ces audits, il est important que le directeur de l'IGPN, comme dans le passé, connaisse finement la maison Police, ses missions, son fonctionnement concret, ce qui ne sera pas le cas avec un magistrat à sa tête.

Je constate que l'Ordre des médecins est dirigé par un médecin. Il en va de même de l'Ordre des avocats et de l'inspection générale des services judiciaires. Il faut en effet techniquement et intimement connaître les sujets de la profession, disposer d'une légitimité en interne et il est responsabilisant qu'une profession secrète ses propres contrôles internes. Que l'IGPN s'enrichisse d'expériences intéressantes à l'étranger ou que se constitue en son sein un conseil composé de personnalités extérieures, d'universitaires, de magistrats, d'avocats ou de personnes issues de la société civile, pourquoi pas ? Mais priver les commissaires d'exercer cette fonction est à juste titre très mal vécu par le corps et vous avez été très nombreux à nous le faire savoir. Cette mise sous tutelle et cette suspicion ne font

que s'ajouter à toutes les réformes en matière de procédure pénale qui ont restreint au fil des années l'autonomie des policiers.

On en voit le résultat...

Ajoutons qu'au niveau de l'impartialité, l'argument de la nomination d'un magistrat est encore plus inaudible et spécieux. En effet, le magistrat qui est nommé ne l'est pas comme magistrat avec les garanties d'indépendance liées à son statut, mais comme directeur des services actifs de la Police nationale. Peut-être que le Ministre et le Président de la République qui procèdent aux nominations, sensibles à nos arguments, nommeront bientôt un commissaire à la tête de l'inspection générale des services judiciaires. Cela permettrait d'oxygéner cette inspection et de sortir du corporatisme. Chiche ? Quels sont les arguments qui empêcheraient de le faire ou encore de nommer un commissaire à la tête de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) ? Pourquoi ne pas aller au bout de cette logique ? Pourquoi ne pas faire preuve d'audace ?

La nomination d'un magistrat à la tête de l'IGPN n'est, hélas, pas le seul sujet qui préoccupe les com-

Vous pensez les commissaires indignes de confiance, incapables ou manquant de talents ?

missaires et le SCPN. La place et le rôle des Polices municipales nous interpellent également.

Ces Polices municipales font un excellent travail sur le terrain, complémentaire de la Police nationale. Là n'est pas la question... Néanmoins, la montée en puissance folle des effectifs des Polices municipales depuis trois décennies nous impose de réfléchir, à l'heure des contraintes budgétaires, sur cette explosion des dépenses et des effectifs alors que la Police nationale manque de personnels.

On est passé de 5 641 policiers mu-

Pourquoi le contribuable doit-il payer deux fois pour sa sécurité ? Et ainsi financer des gendarmes et des policiers mais aussi les augmentations astronomiques des policiers municipaux.

nicipaux en 1984 à environ 27 000 en 2025, soit une augmentation de 378 % !!!

Car si ces deux budgets sont différents en fonction du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales, en revanche... il y a un seul contribuable ! Et les missions de ces policiers municipaux ont de plus en plus tendance à ressembler à celles des policiers nationaux, en sous-effectifs et pauvres en moyens. Or, à la différence de la Police municipale, la Police nationale, intervient partout, dans tous les quartiers. Il est important que cette dernière ne se désengage pas du terrain, du contact avec la population et de ses attentes, prisonnière des tâches périphériques inhérentes à une procédure pénale étouffante. Les moyens et les budgets de la Nation ne sont pas extensibles à l'infini, qu'ils viennent des collectivités territoriales ou de l'État et l'expansion complètement excessive des Polices municipales est en relation directe avec l'insuffisance des effectifs de la Police d'état. Nombre de nos élus locaux qui ont monté en puissance leur Police municipale pour renforcer la sécurité dans leur commune, ont exercé des responsabilités nationales ces 30 dernières années.

Or, qu'ont-ils fait ou proposé au niveau national, pour simplifier le travail de la Police nationale, la soulager de missions indues, la rapprocher de la population et renforcer ses effectifs de façon constante ? Rien, hélas.

Concernant l'activité du syndicat, sachez qu'il est pleinement mobilisé pour la mise en œuvre des mesures du protocole de mars 2022. En particulier l'augmentation de l'IRP, la refonte du régime indemnitaire, la création de nouvelles ICL en 2026, la négociation en cours pour intégrer la grille de l'encadrement supérieur de l'État et les modifications statutaires sur la mobilité. Ces avancées à venir sont nos priorités.

Répondre à vos interrogations quotidiennes sur les mutations, l'avancement, le parcours de carrière, sont nos premières préoccupations. Vous pouvez compter sur notre disponibilité, notre engagement et notre soutien indéfectibles.

Je voulais conclure ces propos pour rendre hommage en particulier à la Police judiciaire.

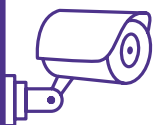
Nous tenons à saluer l'efficacité, le travail remarquable de la DNPJ (la Police judiciaire de Versailles et celle du 91) qui a su élucider en un temps record le meurtre de la jeune Louise dans l'Essonne. L'interpellation de Mohamed Amra, ennemi public numéro 1 en cavale depuis neuf mois, témoigne de l'excellence de nos services judiciaires et de la qualité de la coopération internationale. Le Département de la Coopération Internationale Opérationnelle (DCIO) de la DNPJ, avec en son sein le Service Central de Coopération Opérationnelle de Police (SCCOPOL) Interpol, Europol. Tout a bien fonctionné en lien avec la DNPJ, ... mais aussi la DCIS réactive et très opérationnelle. Cette affaire démontre encore une fois le rôle de la DCIS et souligne l'importance qu'elle reste au sein de la DGPN afin que des policiers continuent de parler à des policiers.

Groupe INTÉRIALE

ACTEUR DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Accompagner les décideurs publics dans la mise en oeuvre et l'amélioration des politiques publiques de sécurité et de justice est une des raisons d'être du Groupe INTÉRIALE et du think tank **Continuum Lab*** avec pour preuve cette étude inédite :

LES TECHNOLOGIES DE SÉCURITÉ INNOVANTES : LA PERCEPTION POSITIVE DES FRANÇAIS



87%

des personnes interrogées
sont favorables à la présence
de caméras de vidéoprotection
dans l'espace public



63%

des personnes interrogées pensent
que les expérimentations de technologies
de sécurité permettent de concilier les impératifs
de préservation des libertés et de renforcement
de la sécurité publique

L'étude s'est attachée à identifier les connaissances des Français relatives à ces technologies et à recueillir leurs opinions dans trois cas d'usage (la couverture vidéo de l'espace public, l'Intelligence Artificielle (IA) et l'analyse automatisée, les données biométriques et la reconnaissance faciale).

Elle a été réalisée du 18 au 26 juin 2024 par le Continuum Lab, en partenariat avec le CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) et l'institut Opinion Way, auprès d'un échantillon de 3 438 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 à 75 ans.

*Cofondé en 2021 par INTÉRIALE et ses partenaires, aujourd'hui au nombre de 11, le Continuum Lab est un lieu de dialogue, de réflexions et de propositions d'actions au service des agents publics et privés des métiers qui agissent pour la sécurité et la justice de nos concitoyens.

VERS UNE POLICE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ?

Le commissaire Hervé Bousquet, adjoint au chef de la circonscription de Béziers, estime que la protection de l'environnement est un sujet impérieux et suggère de créer une Police nationale spécialisée dans ce domaine.

Lentement, une prise de conscience politique en gestation semble émerger et les sujets touchant l'écologie investissent l'espace public. De Jacques Chirac dénonçant déjà en 2002 « notre maison brûle et nous regardons ailleurs » à Emmanuel Macron annonçant en 2022 que son second mandat « sera écologique, ou ne sera pas », les questions environnementales irriguent les discours politiques.

Depuis 1988, les experts scientifiques composant le Groupe International pour l'Étude du Climat (GIEC) ne cessent d'alerter sur les conséquences irréversibles bien que prévisibles qui auront lieu.

Ces conséquences environnementales emporteront nécessairement des répercussions au regard de la sécurité avec à titre d'exemple le 6ème rapport du GIEC qui évalue à 237 millions le nombre de réfugiés climatiques en 2050. De même, des tensions infra-nationales apparaîtront notamment au regard de la répartition des ressources, surtout hydriques. Déjà, à l'heure actuelle dans la Vienne (86), et les Deux-Sèvres (79), des conflits apparaissent autour des réserves de substitutions (voir les manifestations contre les

méga-bassines de Sainte-Soline), des ZAD fleurissent autoproclamées défenseuses de l'environnement et des écosystèmes. Ces sujets se posent dans tous les domaines et à tous les niveaux, du plan international avec pour exemple en 2008 « l'escroquerie du siècle » relative à la taxe carbone d'un montant de 1,6 milliard d'euros au préjudice de l'État français jusqu'au niveau local pour ce qui concerne la contamination des eaux par des produits chimiques (ex : le chlorothalonil) pourtant interdits depuis plusieurs années.

Le droit de l'environnement demeure encore lacunaire et surtout peu dissuasif.

Face à cette réalité, le législateur et les pouvoirs publics observent à front renversé une prise en compte difficilement lisible et insuffisante des questions environnementales. Le droit de l'environnement demeure encore lacunaire et surtout peu dissuasif. Ainsi malgré les principes conjugués du « droit de vivre dans un environnement sain » et du principe du « pollueur-payeur », peu de freins légaux existent pour limiter les atteintes à l'environnement ouvrant ainsi le risque de

dérives vers l'exercice d'une justice privée synonyme de représailles arbitraires échappant aux pouvoirs publics.

Par ailleurs, si le plan législatif apparaît insuffisant, force est de constater que le pouvoir exécutif se montre également peu diligent en la matière.

Pourtant des institutions précurseuses existent, qui présentent des avancées majeures dans le domaine de la cause environnementale : la Justice et l'Office Français de la Biodiversité (OFB). La première, en ce que la loi du 24 décembre 2020 prévoit la création, dans le ressort de chaque cour d'appel, d'un pôle régional spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement ; la seconde en ce qu'elle consacre, par la loi du 24 juillet

Sachant que les risques portés par les crises environnementales auront un impact sur la sécurité, il est donc grand temps de créer une Police nationale de l'environnement.

2019, la genèse d'une Police dédiée à la lutte contre les atteintes au vivant. Néanmoins le champ thématique s'avère tellement vaste que des carences persistent.

Il est donc grand temps de créer une Police nationale de l'environnement.

La Police nationale doit impérativement se doter de dispositifs spécifiques et opérationnels afin de répondre aux défis environnementaux.

Sachant que les risques portés par les crises environnementales auront un impact sur la sécurité, il est donc grand temps de créer une Police nationale de l'environnement.

Il pourrait même être envisagé que la protection de la nature devienne, au même titre que celle des personnes, des biens et des institutions, une des missions essentielles de la Police nationale.

La Police nationale se trouve en effet au premier rang des services touchés par les conséquences des atteintes environnementales que constituent les agressions à la santé publique touchant de nombreuses populations placées sous notre responsabilité. En effet, si une bonne partie de ces questions

Il pourrait même être envisagé que la protection de la nature devienne, au même titre que celle des personnes, des biens et des institutions, une des missions essentielles de la Police nationale.

semble échapper à la compétence historique de la Police nationale, restreinte aux zones fortement urbanisées donc *a priori* éloignées de la « nature », elles ne lui échappent qu'en apparence et pourraient même à l'avenir la concerner au premier chef par le biais des effets sur la santé publique que causent nombre d'activités anthropiques. En dernier lieu, par analogie à de

nombreux domaines spécialisés, l'existence d'une Police répressive compétente et opérationnelle constitue la meilleure des préventions. À ce titre une évolution du droit de l'environnement accentuant une approche pénale répressive apparaît comme fondamentale, afin de mieux armer la lutte contre les atteintes évoquées supra. Les réflexions autour de l'infraction d'« écocide » l'illustrent.

Ainsi, au niveau de la Police nationale, la régulation des conflits sociaux passe par la mise en place d'une capacité à appréhender ce contentieux avant qu'il ne se traduise par diverses manifestations, la radicalisation et le passage à l'acte violent en constituent les dangers les plus aboutis. C'est donc une rupture de cette spirale qu'il s'agit de proposer, notamment par le filtre pacificateur du contentieux judiciaire en tant qu'alternative à la violence.

Par conséquent, nous devons appeler collectivement à la création d'une Police nationale de l'environnement fonctionnant en autonomie, reposant sur deux piliers : l'analyse scientifique et la maîtrise du droit pénal. Afin d'éviter une césure avec l'écosystème existant, le concours de l'OFB sera fonda-

mental dans un premier temps via la mutualisation des moyens et la complémentarité des approches techniques que chacune des institutions possède. De même les partenariats avec les milieux scientifiques spécialisés en homéostasie écologique devront également être interrogés afin d'appuyer les constatations et orienter les investigations. Enfin d'autres parte-

nariats pourront se nouer avec les Agences Régionales de Santé (ARS) par exemple.

Des brigades de Police de l'environnement.

Par ailleurs, à la différence des déconcentrations de l'OCLAESP, (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et la Santé Publique) surtout axées sur la lutte contre les trafics corollaires au droit de l'environnement, la Police de l'environnement offrirait un partenariat adapté à chaque territoire. Surtout, l'approche policière, au-delà de s'intégrer au cœur du système existant, permettrait de combler le vide actuel relatif à l'application dans de larges mesures de la protection de la santé publique notamment par la considération du principe constitutionnel du « pollueur-payeur ».

Enfin, sur le plan opérationnel, nous devons appeler à la création de Brigades de Police de l'Environnement (BPE), et proposer de les positionner au niveau des cours d'appel dans un premier temps afin de présenter une action miroir au ministère de la Justice. Ces brigades qui viseront à répondre à un besoin local, s'intégreront dans le cadre judiciaire existant et assoieront leur compétence en matière d'excellence pénale combinée à une expertise technique et scientifique en matière d'écologie. Elles permettront par exemple d'enquêter sur l'origine des pollutions par le biais de sa maîtrise procédurale en matière pénale.

Pour finir, la Police de l'environnement doit se voir adossée à une entité permettant de diffuser ses pratiques, développer la recherche dédiée à ses compétences, identifier les partenariats utiles et actualiser les connaissances tant techniques que judiciaires ou organisationnelles.

A l'image de l'Association Française des Magistrats pour la Justice Environnementale (AFMJE) dont l'objet consiste à diffuser parmi ses adhérents le droit de l'environnement, les policiers doivent mettre en place une structure similaire, apolitique, technique et prospective. Non seulement pour constituer une bibliothèque dédiée à ces sujets, mais aussi pour diffuser les retours d'expériences, les bonnes pratiques et les projets structurants : outils indispensables pour maintenir un haut niveau de connaissance et d'expertise et surtout un rôle de premier plan de la Police nationale. Le centre de recherche de l'ENSP pourrait à dessein en constituer le creuset idéal.

Version intégrale sur le site scpn.fr

Bio express

HERVÉ BOUSQUET

Âge : 49 ans.

Grade : commissaire de police.

Promo ENSP : 71^{ème} promotion « Simone VEIL ».

Parcours succinct : Master 2 en Sciences Politiques, cycle préparatoire d'accès à l'ENA, détaché auprès de l'IEP de Bordeaux.

Gardien de la paix (156^{ème} promotion) de 1999 à 2016 :

- CRS (Vaucresson et Carcassonne).
- Police aux frontières : enquêteur spécialisé contre le travail dissimulé à la BMR des Pyrénées-Orientales.
- Sécurité publique : brigade de roulement (DDSP 66, DDSP 70), groupe d'intervention et BAC nuit (DDSP 66), état-major DDSP 66 et Sûreté Départementale DDSP 66.

Officier de police (22^{ème} promotion) :

- 2018 à 2019 : adjoint au chef du SDRT du Territoire de Belfort (90).

Commissaire de police :

- 2021-2023 : chef de la sûreté départementale de la Vienne (86).
- 2023-2024 : chef du service interdépartemental de Police judiciaire de la Vienne (86).

Situation familiale : pacsé, deux enfants.

Points particuliers : auteur d'un ouvrage visant à préparer à l'épreuve de culture générale pour les concours de catégories A+, A et B, aux éditions ELLIPSE.

Vacataire pour l'enseignement de la culture générale auprès des universités de Poitiers (86) et Clermont-Ferrand (63).



DOSSIER

POLICIER
ET I.A.

UN BINÔME
D'AVENIR

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SECOURS DU TRAITEMENT DES PROCÉDURES

Le commissaire Stanislas Roger-Roussel, chef du service local de Police judiciaire de la division Toulouse Rive droite, suggère avec des exemples concrets d'exploiter l'IA pour le traitement des procédures. Une véritable révolution à portée de souris.

Dans les services judiciaires et notamment au sein des Services Locaux de Police Judiciaire (SLPJ), le constat est souvent le même : des piles de dossiers qui s'accumulent, des enquêteurs absorbés par des tâches administratives répétitives et un sentiment d'urgence permanent face à l'impossibilité de tout traiter.

Face à ce défi, l'Intelligence Artificielle (IA) s'impose comme une solution prometteuse mettant à disposition des outils concrets et adaptés pour aider les enquêteurs à reprendre le contrôle de leurs portefeuilles, à hiérarchiser les priorités et à consacrer plus de temps à la résolution des enquêtes. En France, une enquête judiciaire

implique de nombreuses étapes qui n'ont malheureusement plus grand chose à voir avec la résolution de l'enquête elle-même. Chaque procédure judiciaire est émaillée de PV d'avis, de transmissions, de vérification des fichiers, d'annexes en tout genre et autres actes formels. Sans oublier la procédure pénale numérique qui génère une surcharge de travail sans réelle efficacité démontrée.

**Une embolisation
croissante des services
judiciaires.**

Pour un enquêteur, ces tâches directement liées au respect de la procédure pénale représentent

souvent plus de la moitié du temps consacré à une affaire. Résultat : moins de temps pour l'analyse, la stratégie ou la recherche d'indices sur d'autres affaires plus complexes et une embolisation croissante des services judiciaires et notamment ceux dédiés au traitement du flagrant délit. *In fine*, cela constitue une perte de sens pour les enquêteurs. L'arrivée dans les services des assistants d'enquête ne change pas la donne : ils sont

L'arrivée dans les services des assistants d'enquête ne change pas la donne : ils sont trop peu nombreux et arrivent au compte-gouttes dans les services. L'une des applications les plus prometteuses de l'IA en faveur des services de Police judiciaire concerne l'utilisation des assistants virtuels.

trop peu nombreux et arrivent au compte-gouttes dans les services. Ainsi, au SLPJ Toulouse Rive droite, nous avons une assistante d'enquête pour 200 enquêteurs. Les flux entrants de procédures se maintiennent quant à eux à un niveau élevé. Ces nombreuses nouvelles affaires viennent grossir les portefeuilles des enquêteurs ou donner du travail au secrétariat judiciaire qui passe en « vaine recherche » ou en « petits x » près de 60% des procédures entrantes. Ces dossiers entrants forcent les services à opérer des arbitrages qui reposent sur des critères subjectifs, une volonté d'optimisation statistique ou des directives générales du parquet, faute de solutions mieux adaptées à l'humanité qu'impose le traitement de chaque procédure.

Dans d'autres pays, l'IA au cœur de la transformation policière.

Alors que nos services judiciaires peinent à répondre à l'embolisation généralisée avec les moyens et les ressources actuelles mises à disposition, d'autres pays ont adopté

des approches innovantes, plaçant l'IA au cœur de la transformation policière.

Ainsi, au Canada, à Toronto, le logiciel LEAP⁽¹⁾ a marqué un tournant dans la gestion des actes administratifs. Cet outil génère automatiquement des documents standards, comme les convocations ou les avis aux parties, à partir des données initialement saisies dans le système. Les enquêteurs se concentrent sur l'essentiel - les

faits et les preuves - tandis que le logiciel s'occupe de la mise en forme et du respect des normes. En quelques mois, ce système a permis de réduire de 30 % le temps consacré aux tâches administratives.

En Suède, un autre défi a été relevé : trier et prioriser les plaintes⁽²⁾. Un algorithme analyse chaque signalé en fonction de mots-clés, d'indicateurs de gravité et d'éventuels liens avec des affaires existantes. L'objectif est clair : éviter que des dossiers sensibles ou urgents ne soient noyés dans la masse. Cette méthode a déjà permis d'améliorer le suivi des signalements de violences conjugales, pour lesquelles la réactivité est cruciale.

Enfin, l'une des applications les plus prometteuses de l'IA au service des services de Police judiciaire concerne l'utilisation des assistants virtuels. Ces outils, basés sur des technologies avancées de traitement du langage naturel (NLP) et d'apprentissage automatique, sont déjà utilisés dans plusieurs pays (Etats-Unis, Hollande, Canada, Suède,...) pour soutenir le travail des enquêteurs. En allé-

geant la charge administrative, ces assistants permettent de mieux gérer les dossiers entrants, d'organiser les priorités et de réduire le temps de travail consacré à des tâches à faible valeur ajoutée. Ainsi, au Royaume-Uni, la Police de Manchester a déployé un assistant virtuel alimenté par IA pour faciliter la gestion des rapports et des enquêtes. Ce système, capable de trier des milliers de documents et de générer des rapports automatisés, est conçu pour aider les enquêteurs à se concentrer sur les aspects les plus stratégiques de leurs enquêtes. L'assistant utilise des algorithmes de traitement du langage naturel (LLM) pour analyser les données provenant de divers rapports, identifier des schémas récurrents et/ou des incohérences, et fournir des résumés concis de l'état de l'enquête.

L'assistant est également capable de poser des questions précises aux enquêteurs, d'identifier des liens entre différents suspects ou événements, et de suggérer des actions à entreprendre. Par exemple, dans le cadre d'une enquête sur un réseau de fraude, l'assistant virtuel peut automatiquement relier les transactions suspectes et fournir un aperçu de l'implication de chaque individu, facilitant ainsi le travail des enquêteurs.

Des solutions adaptées au contexte français.

Inspirées par les expériences étrangères, plusieurs pistes pourraient être explorées afin de répondre aux défis spécifiques des services français, notamment ceux confrontés à la délinquance de masse.

Un outil capable de générer en quelques secondes les PV de garde à vue, d'avis au magistrat ou de notifications aux parties.

Imaginez un outil capable de générer en quelques secondes les PV

de garde à vue, d'avis au magistrat ou de notifications aux parties prenantes (avocats, médecins, ...). En renseignant simplement quelques informations clés (identité, date, lieu), l'enquêteur pourrait obtenir un document conforme aux exigences procédurales. Une telle solution, basée sur des modèles préétablis, permettrait de réduire drastiquement le temps passé sur des tâches répétitives. Ce processus pourrait être soutenu par un assistant virtuel intelligent capable de comprendre le contexte de chaque

Une IA dédiée pourrait croiser les informations contenues dans les procédures pour regrouper automatiquement les dossiers liés, facilitant ainsi le travail des enquêteurs et des magistrats.

situation, de s'assurer que toutes les données sont bien complétées, et même de relier ces informations aux procédures en cours, afin de garantir la conformité aux règles juridiques. L'expertise de l'enquêteur serait alors réservée au travail d'enquête et à la relecture et validation des actes générés par l'IA.

Un outil d'analyse des plaintes

Chaque jour, les commissariats reçoivent des dizaines de nouvelles plaintes. Un algorithme pourrait analyser ces signalements en temps réel, détectant ceux qui nécessitent une intervention immédiate - un suspect identifié, un risque de récidive, une gravité particulière - et ceux qui sont moins critiques. Ce système offrirait une aide précieuse pour orienter les ressources vers les affaires les plus critiques. L'intégration d'un assistant virtuel dans ce processus permettrait non seulement de prioriser les dossiers, mais aussi de guider les enquêteurs dans l'organisation de leur emploi du temps, en les alertant sur les affaires nécessitant une attention particulière et

en suggérant les actions à entreprendre au plus tôt.

Croiser des informations dans les procédures.

Une série de vols à la roulotte dans un même quartier, des cambriolages avec un mode opératoire identique, des menaces ou des dégradations dans un même voisinage... Autant d'affaires qui, aujourd'hui, sont souvent traitées séparément, et souvent transmises sans enquête, faute d'une vue

d'ensemble. Une IA dédiée pourrait croiser les informations contenues dans les procédures pour regrouper automatiquement les dossiers liés, facilitant ainsi le travail des enquêteurs et des magistrats. L'usage d'assistants virtuels pourrait également être intégré à ce processus. Ces outils seraient capables d'examiner plusieurs affaires à la fois, de rechercher des liens entre les différents cas et de suggérer des regroupements logiques, ce qui permettrait une gestion plus cohérente et rapide des affaires en série.

Automatiser le tri des documents dans une enquête.

Dans une enquête impliquant plusieurs témoignages ou des centaines de pièces saisies, l'analyse peut rapidement devenir un casse-tête. Une IA pourrait classer les documents par thématique, repérer des incohérences dans les récits ou extraire des mots-clés pertinents ou des schémas récurrents sur des livres de compte. Cet outil fonctionnerait comme une aide numérique, fournissant une vue

d'ensemble rapide et synthétique. En combinant ces capacités avec un assistant virtuel, les enquêteurs pourraient non seulement automatiser le tri des documents, mais aussi bénéficier de suggestions sur les pistes à explorer, des liens entre les témoignages et des recommandations sur les prochaines étapes de l'enquête.

Auditions, perquisitions, constatations, rapports d'enquête, ces documents sont souvent chronophages à rédiger. Une IA pourrait compiler automatiquement les éléments de l'affaire pour produire des ébauches d'audition ou de rapport de synthèse, que l'enquêteur n'aurait plus qu'à finaliser. En complément, l'assistant virtuel pourrait également aider à structurer le rapport selon des formats standardisés, s'assurer que toutes les informations nécessaires sont incluses, et offrir des outils de révision pour garantir la cohérence et

L'intelligence artificielle doit rester un outil au service de l'humain

la pertinence des conclusions. De même, les constatations et les perquisitions pourraient bénéficier de l'IA pour permettre des transcriptions « voice to text », permettant de basculer des enregistrements audios en textes.

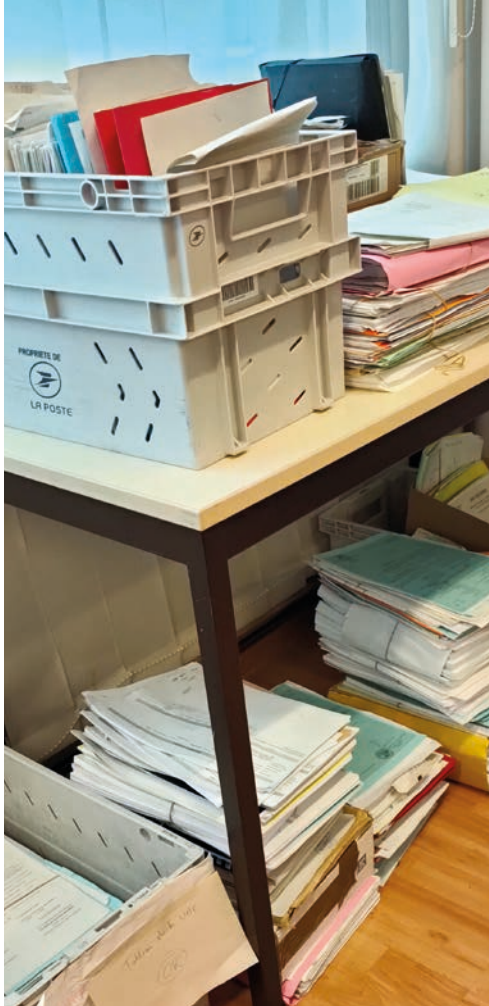
Un outil au service de l'humain.

Bien sûr, ces innovations ne sont pas sans risque. Le respect des droits fondamentaux, notamment en matière de données personnelles, doit être une priorité absolue. De plus, l'intelligence artificielle doit rester un outil au service de l'humain. Les enquêteurs conservent leur rôle décisionnel, s'appuyant sur l'IA comme un levier pour améliorer leur efficacité. Enfin, une telle transformation nécessitera un accompagnement.

Les agents devront être formés à l'utilisation de ces nouveaux outils, et des phases d'expérimentation permettront de les adapter aux besoins spécifiques des différents services.

Une révolution encore discrète, mais indispensable.

L'IA offre des solutions concrètes, réelles et déjà utilisées par nos collègues à l'étranger, aux défis quotidiens des services de Police judiciaire. En s'inspirant des succès étrangers et en adaptant ces outils au cadre français, il est urgent et impératif de transformer profondément l'organisation du travail : alléger la charge administrative, prioriser efficacement les dossiers et, surtout, redonner du temps aux enquêteurs pour se consacrer à leur mission première : être au service de l'humain en exerçant un métier qui a du sens. Dans un monde où la délinquance de masse ne cesse de croître, investir dans ces technologies, c'est permettre à la Police nationale, à moyens humains constants, de mieux répondre aux attentes des citoyens. Une révolution encore discrète, mais indispensable pour des services et des enquêteurs à la recherche d'un nouveau souffle.



STANISLAS ROGER-ROUSSEL

Bio express

Âge : 39 ans.

Grade : commissaire de police.

Promo ENSP : 70^{ème} promotion « République ».

Parcours succinct : chef du Service Local de Police Judiciaire de la division Toulouse Rive droite, diplômé de l'EDHEC, six ans dans le secteur du conseil privé, cinq ans comme contractuel à l'IGPN au sein de la mission appui et conseil.

1^{er} poste de commissaire comme adjoint au chef de service et chef du Service de Sécurité de Proximité (SSP) au sein de la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) d'Enghien-les-Bains.

(1) Le logiciel LEAP (Law Enforcement Administrative Platform) s'est imposé comme un allié incontournable des services de police, en particulier pour alléger la charge administrative des enquêteurs. Dans des environnements où les volumes de procédures judiciaires sont considérables, cet outil transforme en profondeur la manière de gérer les actes formels.

L'idée derrière LEAP est simple mais révolutionnaire : automatiser la rédaction des documents standards, souvent répétitifs mais indispensables. Par exemple, lorsqu'un enquêteur doit produire un procès-verbal de garde à vue, un avis à destination d'un magistrat ou une notification pour une partie civile, LEAP génère automatiquement ces documents à partir des informations saisies dans le système. L'utilisateur n'a qu'à remplir les champs essentiels - comme l'identité des individus concernés, la date et l'heure des événements - et le logiciel crée un document conforme aux exigences légales.

Dans le contexte français, où chaque procédure est également encadrée par des règles strictes du Code de procédure pénale, un outil comme LEAP pourrait jouer un rôle déterminant.

(2) Précision : les outils spécifiques utilisés en Suède pour l'optimisation des procédures judiciaires et administratives incluent diverses solutions développées localement ou adaptées à partir de technologies existantes. Voici un aperçu des outils et systèmes fréquemment mentionnés dans ce contexte :

1. STORM (System for Tactical Operational Resourcing and Management)
2. PUST (Polisens Utredningsstöd)
3. Analyses automatisées via iBase et Analyst's Notebook
4. Systèmes prédictifs personnalisés

• Plusieurs projets pilotes en Suède ont testé des algorithmes d'intelligence artificielle pour analyser les plaintes et incidents signalés. Ces systèmes permettent de :

- Classer les dossiers en fonction de leur gravité.
 - Identifier les affaires nécessitant une intervention rapide.
 - Aider à détecter les séries criminelles (par exemple, des vols ou fraudes similaires dans une région donnée).
5. Plateformes de transcription automatique

• Pour réduire le temps passé sur les interrogatoires, la Police suédoise utilise des outils de transcription automatique basés sur l'IA. Ces systèmes transcrivent directement les interrogatoires enregistrés, permettant aux enquêteurs de gagner un temps précieux.

DOSSIER

Le RENSEIGNEMENT TERRITORIAL au défi de L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le commissaire divisionnaire Fabrice Navarro, chef du service départemental du renseignement territorial au sein de la DIPN du Nord, pose la question avec acuité de l'avenir du renseignement territorial avec l'émergence de l'intelligence artificielle. Il a même demandé à ChatGPT si la DNRT pouvait disparaître !

J'ai longtemps tergiversé sur la forme que devait prendre cet article. Le risque aurait été de me lancer dans un exposé que bien des spécialistes auraient mieux décrit que moi.

De quelle intelligence artificielle parlons-nous ?

Il convient de distinguer deux modèles. Il existe une forme classique d'intelligence artificielle qui s'est développée au gré des avancées techniques du numérique. Nous pouvons la qualifier d'IA de recueil. Cette IA moissonne les ressources disponibles sur l'internet puis les synthétise. Il s'agit d'une forme désormais classique qui est proposée spontanément par les moteurs de recherche.

L'intelligence artificielle générative est une catégorie d'IA qui se concentre sur la création de don-

nées, de contenu ou de choses artistiques, de façon indépendante. Elle est capable de générer du contenu et reproduit la capacité cognitive humaine de manière globale et polyvalente.

La problématique soulevée dans cet article consiste à confronter les méthodes traditionnelles du renseignement territorial à ce nouvel acteur, qui le concurrence dans toutes ses dimensions :

- documentaires,
- de synthèse,
- prospectives,
- analytiques.

La DNRT face au défi le plus important de sa jeune histoire

La Direction Nationale du Renseignement Territorial (DNRT) fait certainement face au défi le plus important de sa jeune histoire avec l'émergence de l'IA, qui révolu-

tionne notre capacité individuelle et collective à aller chercher de la connaissance.

Si le champion d'échec Garry Kasparov a été battu par le logiciel Deep Blue d'IBM en 1997, la DNRT pourra-t-elle survivre à l'émergence de l'intelligence artificielle ? La question se pose sur un aspect fonctionnel et productiviste. Si une direction de l'efficacité gouvernementale devait voir le jour en France, elle pourrait poser la question des gains de productivité escomptés par l'application de l'IA aux missions de la DNRT. Aussi, il ne semble pas incongru de poser une question à l'IA...

Posons la question à l'IA : « la DNRT peut-elle disparaître ? »

Je me suis donc confronté au plus célèbre des modèles actuels d'IA : ChatGPT. En posant la question suivante : « la DNRT peut-elle disparaître ? ». Au regard des changements profonds ayant affecté la vie de cette direction, la question peut paraître provocante, mais elle ne me semble pas dénuée de sens.

Voici un extrait de la réponse apportée par ChatGPT :

Le renseignement territorial en France est une composante essentielle des services de renseignements intérieurs visant à prévenir les menaces locales et assurer la cohésion nationale sous l'autorité de la DGSJ [...] Étant donné son rôle crucial dans la sécurité intérieure et la prévention des menaces locales, il est peu probable que le renseignement territorial disparaisse.

Au contraire, des efforts sont déployés pour renforcer ses capacités et son efficacité. Par exemple, en 2020 la délégation parlementaire renseignement a recommandé d'améliorer la formation de ces agents et de faciliter le dialogue avec les élus locaux pour mieux capter les informations pertinentes. En somme, loin de disparaître, le renseignement territorial est en constante adaptation pour répondre aux défis actuels [...]

L'examen de cette réponse éclaire de manière précise les apports, mais aussi les limites de l'intelligence artificielle. La précision, tout d'abord. La DNRT est présentée comme étant placée sous l'autorité de la DGSJ et non de la DGPN... elle voit également ses missions réduites à la prévention de la « menace locale »(sic) à la lutte contre les « séparatistes » (sic) mais aussi à la lutte contre les « actions anti-républicaines ». Cette présentation sommaire est imparfaite et parcellaire. Elle ne prend pas en compte la pluralité et le champ d'action de la DNRT qui s'étend de l'observation des faits de société, à

la lutte contre les dérives urbaines, l'économie souterraine en passant par la prévention de la radicalisation. C'est pourquoi, il est périlleux de se fier intégralement à l'IA sans disposer au départ d'une base de connaissances déjà établie.

Pendant, cette réponse de ChatGPT a le mérite de problématiser des enjeux très importants, et actuels, du renseignement territorial. L'IA nous donne des éléments prospectifs pertinents sur les enjeux qui attendent le renseignement territorial. Ils se résument sous deux plans.

D'une part, l'adaptation indispensable aux nouveaux moyens de mobilisation et à la capacité renouvelée de mesurer l'état de l'opinion. D'autre part, la question fondamentale de la formation des agents qui met la DNRT au défi de fournir à ses enquêteurs et analystes, une culture commune de renseignement et les moyens techniques d'affronter un univers du renseignement de plus en plus concurrentiel.

Nous arrivons donc à la même conclusion que l'IA. Il est peu probable que la DNRT disparaisse, mais cette prophétie, on le comprend, est sous conditions. Surtout s'agissant d'une direction qui a déjà disparu une fois...

Le renseignement territorial : un miraculé républicain

À la différence de la Police Judiciaire (PJ) de la Sécurité Publique (SP), de la Police Aux Frontières (PAF), la DNRT est la seule direction opérationnelle de la DGPN à avoir changé quatre fois d'appellation en quinze ans. Comment poser les mots justes sur ce qu'attend le pouvoir de « l'autre service de renseignement » ? D'un service qui tente d'exister à côté d'une direc-

tion prestigieuse, (DGSJ NDLR) au cœur de la défense de la souveraineté nationale, qui incarne directement comme d'autres grandes administrations « la confiance dans l'État fort ». Comment bien nommer les choses pour ne pas ajouter à la confusion des missions ? En 2008, le gouvernement souhaite détacher définitivement le renseignement de la Police nationale de sa connotation politique, voire même de sa suspicion de police politique. On aurait pu parler de la direction du renseignement opérationnel, ou simplement de la direction du renseignement de la Police nationale. Il a été décidé d'utiliser le terme de « territorial » afin d'ancrer la mission de renseignement de la Police nationale dans une logique résolument opérationnelle et de terrain.

En fin de vie, sans trop de soins palliatifs d'ailleurs, la Direction Centrale des Renseignements Généraux (DCRG) avait été dissoute dans une sous-direction de la Sécurité publique (Sous-Direction de l'Information Générale SDIG NDLR) dont l'imprécision de la dénomination témoignait, dès le départ, de la précarité de ses missions et de sa longévité. Ignorant certainement la distinction entre les deux notions, on n'avait ainsi pas hésité à fondre, voire à confondre, le renseignement dans l'information. Aujourd'hui, cette réforme a été amendée, confrontée aux réalités des enjeux de sécurité.

Depuis, la DNRT a repris des lettres de noblesse, les récentes crises sociales ont démontré toute son importance dans les prises de décision opérationnelles. Mais cette direction, en quelque sorte miraculée administrative, reste condamnée à évoluer pour exister.

L'indispensable développement du renseignement de proximité

L'IA rappelle que le renseignement territorial est avant tout un renseignement de proximité, pratique et exploitable. En effet, il n'est pas question pour une autorité préfectorale de se voir professer un renseignement artificiel, abstrait, en résumé une information de bureaucrate. L'agent de renseignement est celui qui est dehors. Il suit les manifestations, qu'il pleuve, qu'il vente, il identifie les acteurs, il s'expose puis expose.

La phrase du psychanalyste Jacques Lacan « le réel c'est quand on se cogne » est souvent reprise ces derniers temps. Elle s'applique au renseignement de proximité dont la mission première est, au travers de ses prévisions, à la différence des prédictions de l'IA, de donner des éléments permettant

d'éviter que l'on se cogne, ou que l'on se cogne trop fort.

Sur ce point, me reviennent à l'esprit des images de l'été 2018. J'étais à l'époque directeur départemental adjoint de la Sécurité publique. Nous étions chargés au début de l'été de mettre en place des contrôles préventifs dans le cadre de l'instauration de la limitation à 80 km/heure. De concert, la Police et la Gendarmerie nationales avaient organisé des dispositifs conjoints de contrôles routiers sur des routes départementales, la plupart constituées de lignes droites aux perspectives presque infinies. De mémoire de policiers, jamais nous n'avons ressenti une telle hostilité des administrés, à l'occasion de ces contrôles qui n'étaient pourtant que préventifs. Il nous était reproché la déconnexion du terrain, avec son florilège d'expressions et de sobriquets, que la pudeur de l'écrit m'empêche de rapporter.

Notre SDRT avait rapporté aux autorités, par écrit et de manière très documentée, cette expression directe de la colère. Trois mois après, le samedi 17 novembre 2018, nous mettions nos tenues de maintien de l'ordre, faisant face à plus de 120 000 manifestants dans les rues du chef-lieu du département. Cette séquence qui modifiera profondément le rapport entre la Police et la population, peut-être également entre le peuple et le politique, durera près de neuf mois.

Revenons sur la réponse de l'IA à notre question de départ.

Le renseignement territorial se distingue par sa capacité à se connecter avec le tissu local. Les attentes des représentants de l'État, comme celles des chefs de Police et de Gendarmerie, sont axées vers le réel. Ils attendent tout, sauf l'artificialité des discours. « L'analyse c'est important, mais la prévision



c'est crucial » ai-je déjà entendu. La prévision la plus fine est celle qui part de l'observation de terrain, du vécu et du sens policier. Quand il m'arrive d'avoir des doutes sur les prévisions qui me sont présentées avant diffusion des flashes d'annonce, nous prenons toujours le temps : de la contradiction, du rappel des faits antérieurs, de l'examen des appelants, de leurs poids respectifs, de la présence de telle ou telle figure susceptible d'aggraver des militants ou au contraire de les éloigner. La prévision n'est pas une science artificielle ou scientifique. C'est une science humaine.

La relation fondamentale entre les élus et le RT

Dans sa réponse à la question posée, ChatGPT évoque la nécessité de garder ou de créer le contact avec les élus locaux afin de « mieux capter les informations pertinentes ».

Arrêtons-nous sur cette relation entre le lien avec les élus locaux et les informations pertinentes. Il a déjà été évoqué dans cette tribune le risque majeur d'artificialisation de la Police nationale, que ce soit en raison de la modification de ses structures mais aussi de l'écart qui peut se créer entre la réalité et la perception de la réalité.

Je rencontrais récemment le maire d'une très grande ville du Nord. Cet échange prévu à son agenda pour durer 30 minutes, s'est étendu une

heure trente durant. Ce temps nous a permis d'évoquer la question de la fatigue démocratique, du rôle des élus locaux dans l'incarnation de la relation entre le politique et les territoires, de la charge mentale des maires, de leur exposition croissante aux risques mais pas seulement. Il a été aussi question de la relation utilitariste des administrés à la chose publique, des biais perceptifs du sentiment d'insécurité, de la libération de la parole dans sa radicalité, du repli de l'idée de progrès face à l'avènement du pessimisme et du rejet.

L'agent de renseignement n'est ni sociologue, ni anthropologue, encore moins analyste politique. À mon sens il doit adopter la posture du sismographe, il doit se baisser, se mettre à hauteur des faits, écouter, entendre, comprendre pour faire savoir.

L'IA est à la fois un danger et une opportunité pour le renseignement territorial

L'idéogramme chinois qui symbolise le mot crise est l'association de deux signes : danger et opportunité.

Effectivement pour la DNRT, l'émergence de l'IA est à la fois un danger et une opportunité. Un danger parce que l'IA, particulièrement dans sa dimension générative, est un outil qui peut produire de la désinformation. Mais c'est également

une opportunité qui offre à l'enquêteur la perspective de mieux faire son travail, avec l'emploi de moyens renouvelés dont il serait illusoire de pouvoir se passer aujourd'hui.

L'exploitation de l'IA sans méthode et contrôle fait courir le risque de faire artificiellement du renseignement. C'est même plus qu'un risque, puisque le renseignement artificiel s'apparente à une vérité déformée et donc dans une certaine mesure à du mensonge.

Les comptes publics militants ne cherchent parfois plus la discrétion. L'arrivée de nouvelles générations de décideurs publics, hyper connectés, très agiles dans la manipulation des outils confronte déjà les chefs de SDRT à la réalité du numérique. « Pouvez-vous vérifier telle information ? Avez-vous vu telle publication ? Pourquoi cette critique sur le dispositif ? Dites-nous si cette information circule ».

J'entends parfois dire que désormais, "tout le monde veut faire du renseignement" que le renseignement territorial court le risque de devenir un simple instrument de *fact-checking*. Il me semble que l'enjeu est de s'adapter à ces nouveaux modes de circulation de l'information. Nos interlocuteurs sont simplement mieux informés, ce qui ne signifie pas qu'ils sont mieux renseignés. C'est précisément le rôle du renseignement de proximité.

En ce sens, la stratégie qui consiste à développer la relation de proximité entre un service de renseignement territorial et les élus locaux au premier titre desquels, figurent les maires, m'apparaît comme une disposition tout à fait fondamentale pour fournir une compréhension, fine des réalités et spécificités du terrain.

L'IA, au stade de son développement génératif actuel, ne peut pas encore recouper des faits, elle se contente de les agréger et les synthétiser. Le renseignement doit lui opposer une éthique et l'objectivation des faits, de manière non partisane.

La maîtrise de l'information apparaît aujourd'hui plus que jamais essentielle à la question de la souveraineté. "Seuls ceux qui s'adaptent survivent", nous disait Darwin.

À titre d'illustration, nous avons été ébranlés dans nos méthodes de prévisions par les émeutes de l'été 2023. Dès lors, l'exploitation d'une IA capable de renouveler la célèbre échelle des violences urbaines de la commissaire Lucienne Bui-Trong pensée en 1998, en mesurant les flux et caisses de résonances sur les réseaux sociaux, doit permettre d'aider les enquêteurs à anticiper et comprendre cette "tiktokisation" des émeutes.

Exploiter les potentialités de l'IA

Pour conserver ce temps d'avance en matière de prévision il faudra donc à la fois cumuler l'apport humain du renseignement territorial et l'examen des formidables potentialités de l'IA.

Il ne fait absolument aucun doute que celle-ci sera très rapidement en capacité de prédire des mobilisations à venir avec une estimation des volumes.

De fait, le développement stratégique d'un outil de souveraineté capable de brasser efficacement la documentation accessible des services, dans un objectif de synthèse, est indis-

pensable pour renforcer les capacités d'analyse des enquêteurs.

La DNRT reste une direction modeste dans sa composition car le volume de ses effectifs représente moins de 2 % du potentiel humain de la DGPN et de la DGGN alors qu'elle couvre pourtant quasiment 100 % du spectre de la menace de sécurité publique. Cependant, cette modestie des moyens est compensée par une grande richesse des personnels, dont l'expertise est toujours attendue et recherchée. C'est pourquoi il est impératif d'adopter rapidement une IA de souveraineté, qui permettra de simplifier, de valoriser et d'optimiser le travail des agents du renseignement territorial.

Les deux temps du renseignement

Les réseaux sociaux ont complètement bouleversé la notion de temporalité dans laquelle s'exerçait traditionnellement la mission de renseignement. La densité et la frénésie des informations éprouvent les enquêteurs dans leurs méthodes de travail. Pour le renseignement territorial il s'agit de rester performant sur les deux temps du renseignement, le temps court et le temps long. C'est dans ces deux temporalités que doit s'exercer efficacement la mission, car c'est bien la mémoire du temps long qui éclaire les interrogations du temps court.

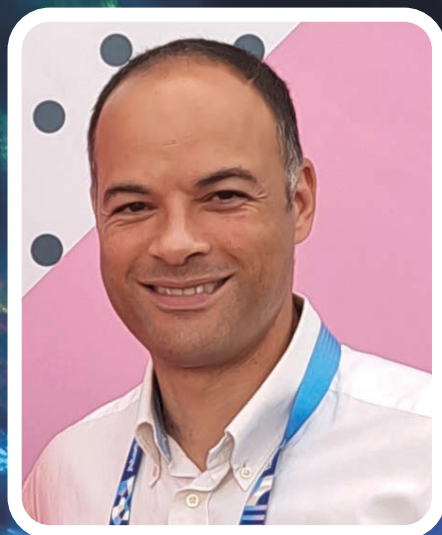
Reste la question de la capacité des lecteurs, eux-mêmes éprouvés par ce big-bang informationnel, à trouver les espaces nécessaires à la distinction de ces deux temporalités.

Si j'ai décidé de me confronter à l'IA pour rédiger cet article, c'est pour illustrer que cet outil doit rester au service de l'humain et non l'inverse. Les informations communiquées par ChatGPT sont un socle sur lequel la réflexion doit s'appuyer pour aller plus loin. En quelque sorte, c'est la plus-value apportée par l'intelligence humaine qui fera de l'intelligence artificielle un moyen et non une finalité.

Enfin pour conclure, j'ai posé la question suivante à ChatGPT « Les agents du renseignement territorial sont-ils reconnus? ». L'IA m'a répondu « discrétion et confidentialité ». Dommage, ma question portait sur la reconnaissance du mérite et de l'engagement des agents de la DNRT.

Cet article a été rédigé sans l'appui de l'IA qui dispose désormais d'une nouvelle source d'information !

FABRICE NAVARRO



Bio express

Âge : 50 ans.

Grade : commissaire divisionnaire.

Promo ENSP : 59^{ème} promotion « Germaine Tillon », chef du Service Départemental du Renseignement Territorial du Nord.

Parcours succinct : chef du Service Départemental du Renseignement Territorial du Nord.

Attaché de police à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Sarthe, puis au cabinet du DGPN.

Lauréat du concours de commissaire de Police en 2007, il sert en Sécurité publique : chef de circonscription à Bagneux (92) et directeur départemental adjoint dans la Somme (80).

Il rejoint la filière renseignement à la Préfecture de Police, d'abord à Paris puis en Seine-Saint-Denis.

Il est ensuite attaché de sécurité intérieure en Afrique du Sud avant de rejoindre l'IGPN au service des audits internes.

Points particuliers : correspondant local et bénévole pour Orphéopolis, membre de la société des amis de Georges Clemenceau. Passionné de rugby, engagé au sein de l'Olympique Marcquois Rugby.

INTERVIEW

Hanane BAKIOUI, pas rentrée dans la Police par vocation, mais restée par conviction



Que de chemin parcouru ! Arrivée de son Maroc natal à l'âge de six ans sans parler un mot de français, s'exprimant uniquement en langue arabe et en dialecte berbère, elle est aujourd'hui commissaire de police et secrétaire générale adjointe du SCPN.

Retour sur un itinéraire exceptionnel au sein de l'escalier social de la Police nationale.

Rien ne prédestinait Hanane Bakioui à devenir policière. D'abord Adjointe De Sécurité (ADS), puis gardienne de la paix et enfin commissaire, elle est un exemple de l'escalier républicain qu'est la Police nationale.

C'est en 1983 que la petite Hanane, six ans, arrive en France. Son père, marocain, est déjà dans l'Hexagone depuis 1975 dans le Gard, où il est arrivé avec un contrat de travail d'ouvrier agricole. Sa femme l'a rejoint quelques mois plus tard. Hanane est quant à elle élevée par ses grands parents au Maroc. En 1983, elle découvre la France. Un déra-

cinement pour celle qui ne parle que l'arabe et le dialecte berbère, ce qui lui vaut de redoubler son CP. Une bonne fée, en la personne de l'épouse du patron de son père, une institutrice, se penche sur elle et lui donne des cours du soir. "À chaque Noël, elle m'offrait des livres" se souvient, émue, Hanane, évidemment reconnaissante envers cette enseignante bienveillante.

Sur des rails, Hanane enchaîne une scolarité exemplaire et obtient son bac littéraire avec trois langues. Bénéficiaire d'une bourse à caractère social, elle se lance dans des études de droit et obtient une mai-

trise de droit public avec une spécialité dans le droit communautaire et de la concurrence.

"Je voulais être avocate" confie Hanane. Mais c'est la Police qu'elle choisira pour rentrer dans la vie active plus vite. "J'avais un ami qui m'a parlé des emplois jeunes dans la Police, je n'avais jamais eu affaire à la Police, je n'avais jamais été contrôlée et je n'avais jamais mis un pied dans un commissariat" précise Hanane. Elle débute par adjointe de sécurité avec une formation de deux mois et demi à Nîmes. "Je ne connaissais pas ce milieu-là, je ne suis pas

rentrée par vocation, mais je suis restée par conviction, cela avait un vrai sens pour moi" poursuit-elle.

Formée à Nîmes pendant deux mois et demi, elle débute son nouveau métier au commissariat d'Arles de 2001 à décembre 2003. Conquise par cette vie de policier, ambitieuse, confiante en elle, Hanane passe les trois concours, commissaire, officier et gardien et réussit ce dernier. Elle revient à Nîmes pour sa scolarité et à sa sortie intègre les renseignements généraux après un entretien. Parlant l'arabe et plusieurs dialectes, elle travaille comme arabisante aux RG de Melun (Seine-et-Marne). En 2007, elle suit son compagnon, policier à la sûreté départementale de Nice (Alpes-Maritimes) où elle est affectée aux délégations judiciaires et à la brigade financière. En 2009, à la suite du décès soudain de sa mère, elle ressent le besoin de faire autre chose et demande son affectation au service du quart du SSP afin d'avoir du temps pour préparer le concours de commissaire. "Cette période de trois ans a été très formatrice " se souvient Hanane qui effectue une préparation à Clermont-Ferrand. Après un échec, elle le retente en candidat libre en 2012 et réussit alors qu'il n'y a que huit places en interne. Elle intègre à 35 ans l'ENSP en septembre 2012 au sein "d'une super promo".

Affectée au commissariat de Saintes en Charente-Maritime de 2014 à 2017, puis au bureau IGPN de Nice de 2017 à 2024, elle est depuis septembre 2024 au sein de l'Agence du Numérique des Forces de Sécurité Intérieure.

La Tribune : Quelles ont été tes motivations pour devenir policier, puis commissaire ?

HB : C'est un métier unique. Quel que soit votre grade vous vivez des moments exceptionnels. Une fois la carte « police » en poche c'est l'aventure d'une vie qui commence, au service de l'autre, du bien com-

mun, de la justice. Être policier c'est accepter de vivre des émotions intenses, des joies et inévitablement des peines.

La Police est une institution qui offre des opportunités de formation, d'évolution, la possibilité d'apporter votre pierre à l'édifice. J'ai donc fait le choix de me confronter à d'autres en passant le concours de commissaire, c'était un challenge important. Il faut à un moment donné faire preuve d'ambition (ce qui n'est pas un gros mot), j'avais en moi le désir d'accéder à des responsabilités et de pouvoir diriger un service, aujourd'hui je suis satisfaite.

La Tribune : Avec le recul, toi qui es née dans un autre pays, quel regard portes-tu sur ton parcours ?

HB : On ne peut être soupçonné d'emblée de déloyauté dès lors qu'on est binational.

Je me sens avant tout française, totalement fidèle à ce pays, à ses coutumes, son histoire. Je suis uniquement au service de la France, de ses valeurs, de son drapeau. Pour autant, il ne faut pas non plus oublier d'où l'on vient, ni renier ses racines.

Bio express

Âge : 47 ans.

Grade : commissaire de police.

Parcours succinct :

2001-2003 : adjointe de sécurité, CSP Arles (13).

2003-2004 : élève gardien de la paix ENP Nîmes (30).

2004-2007 : gardien de la paix à la Direction Départementale des Renseignements Généraux (DDRG) de Seine-et-Marne (77).

2007-2012 : gardien de la paix à la Sûreté Départementale (SD) des Alpes-Maritimes (06).

2012-2014 : élève commissaire à l'ENSP Saint-Cyr au Mont d'Or (69).

2014-2017 : commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saintes en Charente-Maritime (17).

2017-2024 : commissaire de police, chef du bureau de l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) à Nice (06).

Points particuliers : pacsée à un officier de police, deux enfants, chef de département à l'Agence du Numérique des Forces de Sécurité Intérieure (ANFSI) à Issy-les-Moulineaux (92) depuis septembre 2024.

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

A retourner au S.C.P.N. - secretariat@le-scpn.fr
Tour Gambetta – 1 & 2 square Henri Régnault - Appart 163 - 92400 COURBEVOIE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : Epouse : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pour les commissaires honoraires, date de mise à la retraite :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Grade : Matricule : Promotion :

Mode de recrutement : EXTERNE – INTERNE – CHOIX – V.A.P – AUTRE (Rayer les mentions inutiles)

Affectation :

Adresse professionnelle (personnelle pour les commissaires honoraires) :
.....

Code postal : Ville :

Tél. Secrétariat : Ligne Directe : Tél. Portable :

Email :

Montant des adhésions 2025

Elève commissaire	0 €
Commissaire Stagiaire	60€
Commissaire	130 €
Commissaire réserviste	130 €
Commissaire (>6 ^{ème} éch)	150 €
Commissaire Divisionnaire	170 €
Commissaire Général	180 €
Contrôleur Général	180 €
Inspecteur Général	180 €
Directeur des Services Actifs	180 €
Commissaire Honoraire	60 €

*Je sollicite mon adhésion au Syndicat des
Commissaires de la Police Nationale.*

*Fait à
Le*

Signature :

VOS CONTACTS

SECRÉTARIAT

Sandra DEBOEVER

01 49 67 02 40

secretariat@le-scpn.fr

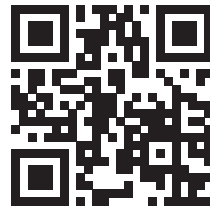
Delphine PRESSON

01 49 67 02 41

secretariat2@le-scpn.fr




WWW



NOS PARTENAIRES



ASSURÉMENT HUMAIN



Être là,
quand vous
en avez besoin,
c'est ça être
assurément
humain.

ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Service inclus dans nos contrats
Auto, Moto et Habitation
24H/24 - 7J/7*



Assurément
Humain

* Service accessible au 0 800 00 12 13 (service et appel gratuits)

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS, PAQUO, Accidents et Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.